

Compte rendu de la séance du vendredi 30 juin 2017

Secrétaire(s) de la séance: Marc DAL CORSO

Ordre du jour:

Election du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales.

Prix de la brochure Champneuville "Un petit village dans la Grande guerre"
modification de la convention de répartition des frais de fonctionnement du poste emploi Avenir

Questions diverses :

Délibérations du conseil:

DE_2017_142 Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Champneuville. Après la mise en place du bureau électoral, le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs (en application des articles L.288 et R. 133 du code électoral).

Le dépouillement du vote du délégué à donné au 1er tour le résultat suivant : 8 bulletins dans l'urne et 8 suffrages exprimés , M Daniel LEFORT a obtenu 8 voix , a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat

Le dépouillement du vote des suppléants à donné au 1er tour le résultat suivant : 8 bulletins dans l'urne et 8 suffrages exprimés , Mme Nathalie THUAU, Mme Delphine URVOY et M Fabrice BEAUMET ont obtenu 8 voix ,ont été proclamés élus et ont déclarés accepter le mandat.

DE_2017_143 Prix de vente des brochures Champneuville "Un petit village dans la Grande Guerre"

Suite à la délibération 2016_113 du 06 décembre 2016 sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de la vente des brochures au prix de 10 euros l'unité et autorise le Maire a signer les titres nécessaires au recouvrement des ventes.

DE_2017_144 modification de la convention de répartition des frais de fonctionnement du poste emploi Avenir

M le Maire rappelle les termes de la délibération 2015_71 du 18-09-2015 présente aux conseillers municipaux les modifications de la convention de répartition des frais de fonctionnement du poste "emploi avenir" porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour le compte des communes de Béthincourt, Champneuville, Vacherauville. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la convention de répartition des frais de fonctionnement du poste "emploi avenir" occupé par Monsieur Florian THUILLIER, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour le compte des communes de Béthincourt, Champneuville, Vacherauville et de l'avenant avec les 3 communes ci-dessus plus Vaux devant Damloup.

Et DONNE autorisation à M le Maire pour signer la convention et l'avenant.